



**Carignan**

## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement numéro 511 (2024)**

---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 7 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 511 (2024)** : Règlement numéro 511 (2024) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2022).

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté à l'hôtel de ville auprès de la Direction du greffe durant les heures normales de bureau, sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par écrit, à l'adresse courriel suivante : [greffe@carignan.quebec](mailto:greffe@carignan.quebec).

Donné à Carignan, ce 12 février 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussigné, M<sup>e</sup> Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 12 février 2024.

Donné à Carignan, ce 12 février 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim